

# Introduction du CATS

Le CATS clôture (provisoirement ?) une série de traductions sur la situation au Kurdistan syrien par cette synthèse du rapport de l'ONG « Human Rights Watch » (<http://www.hrw.org>) sur les violations des droits humains au Rojava entre l'été 2012 et l'été 2014. Il s'agit bel et bien d'une synthèse (les parties en italique relèvent de ce travail de synthèse) et pas d'une traduction complète, même si certains passages, entre guillemets et sans italique, sont directement traduits. Le rapport original en anglais comprend en effet environ 110 pages (assez aérées), c'est-à-dire trop de pages pour qu'une traduction complète ait pu être envisagée, et ce pour des raisons de disponibilité. La version anglaise du rapport peut être librement téléchargée et consultée ici : <http://www.hrw.org/reports/2014/06/19/under-kurdish-rule>

Le rapport, que ce soit dans ses parties synthétisées ou dans celles directement traduites a été féminisé par nos soins. Le rapport utilise pour la plupart des villes kurdes la dénomination arabe. Nous avons repris quant à nous plutôt la dénomination kurde.

D'un point de vue politique, il nous a paru important, à travers cette synthèse, que nous effectuons fin avril 2015, de contribuer à mettre en lumière certains abus, certaines situations, parfois dramatiques, qui entâchent l'expérience démocratique menée au Kurdistan syrien. Ces violations des droits humains sont bien moins nombreuses comparées à d'autres zones de la Syrie (ou à d'autres expériences de transformations politiques et sociales ayant eu lieu dans d'autres pays à d'autres époques). Il n'y a pas de commune mesure en terme de nombre, en terme d'intensité, de récurrence. Néanmoins, il n'y a aucune raison de les taire. Elles font partie de la réalité du Rojava et c'est cette réalité que nous avons essayé d'approcher et de faire connaître à travers cette série de traductions effectuées ces derniers mois.

Nous ne sommes pas de ceux et celles qui pensent qu'une révolution, qu'elle soit politique et/ou sociale, puisse être immaculée, c'est pourquoi nous pensons également qu'il faut essayer d'anticiper les problèmes et qu'une réflexion révolutionnaire sérieuse doit accompagner les questions touchant à la répression des activités contre-révolutionnaires, à la sécurité publique, à l'élaboration du droit, au rendu et à l'application de la justice, aux recours, contrôles et contre-pouvoirs à opposer à de possibles et probables dérives arbitraires. Et là aussi, l'expérience menée au Rojava, avec toutes ses limites d'un point de vue révolutionnaire, peut nous interroger et nous apprendre des choses.

## Sous l'autorité kurde.

### Les abus dans les enclaves de Syrie dirigées par le PYD.

Une synthèse du rapport d'Human Rights Watch de Juin 2014.

*Nous reproduisons pour information le sommaire du rapport d'Human Rights Watch. La synthèse que nous effectuons suivra le déroulé de ce sommaire même si certaines parties, particulièrement dans les annexes (qui représentent environ la moitié du rapport), seront laissées de côté.*

<b>Carte de Syrie .....</b>	<b>i</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>1</b>
<b>Recommandations .....</b>	<b>6</b>
A l'Administration Intérimaire de Transition dirigée par le PYD.....	6
<b>Méthodologie .....</b>	<b>9</b>
<b>I. Contexte .....</b>	<b>10</b>
Les Kurdes en Syrie .....	10
Les Kurdes et le conflit en Syrie.....	12
L'autonomie déclarée des régions principalement kurdes.....	14
Attaques sur les zones kurdes.....	15
Fermetures des frontières et accès humanitaires.....	17
<b>II. Arrestations arbitraires.....</b>	<b>19</b>
<b>III. Violations des règles de procès .....</b>	<b>22</b>
Changements de lois .....	24
<b>IV. Abus en Détention .....</b>	<b>26</b>
Mort de Hanan Hamdosh .....	28
Mort de Rashwan Atash .....	29
<b>V. Conditions dans les Prisons.....</b>	<b>31</b>

<b>VI. Meurtres et disparitions non résolus.....</b>	<b>34</b>
Amir Hamid .....	34
Ahmed Bonchaq .....	35
Bahzed Dorsen .....	36
Nidal, Ahmad et Amar Badro .....	37
<b>VII. Les enfants dans les forces de sécurité.....</b>	<b>38</b>
La réponse des YPG et l'utilisation en cours d'enfants.....	39
La réponse des Asayish et l'utilisation en cours d'enfants.....	42
Standards légaux .....	43
<b>VIII. La manifestation d'Amuda, 27 et 28 juin 2013.....</b>	<b>44</b>
Les suites : tirs, arrestations de masse, tabassages.....	47
La position du PYD .....	50
<b>IX. Standards légaux .....</b>	<b>52</b>
<b>Appendice I .....</b>	<b>54</b>
Charte du Contrat Social.....	54
<b>Appendice II .....</b>	<b>76</b>
Règles de procédure des YPG.....	76
Section 3 .....	78
<b>Appendice III .....</b>	<b>88</b>
Règles et réglementations des Asayish.....	88
<b>Appendice IV .....</b>	<b>95</b>
Communications entre Human Rights Watch et les Asayieh .....	95
<b>Appendice V .....</b>	<b>103</b>
Communication entre Human Rights Watch et les YPG .....	103
<b>Remerciements.....</b>	<b>108</b>

## Résumé

*HRW a brièvement résumé le contenu du rapport, le contexte au Kurdistan syrien et les faits constatés lors de ces recherches. Le contenu du rapport est par la suite synthétisé point par point par le CATS. On vous épargne donc le résumé du résumé d'HRW.*

## Recommandations

**À l'Administration Intérimaire de Transition dirigée par le PYD**

*Dans cette partie, après le résumé du rapport, HRW énonce à propos de tous les types d'abus rencontrés (et qui vont être exposés un par un dans la suite du rapport) des invitations à se mettre en conformité avec les standards du droit international, formule des conseils de transparence, conseille de mettre en place des organismes indépendants de contrôle et de recours, d'avoir recours à des ONG internationales spécialisées pour conseiller les autorités dans leur gestion et leurs réformes. On vous passe le détail. Les anglophones curieux-ses peuvent découvrir ces recommandations dans le texte original.*

## Méthodologie

*HRW a basé son rapport sur deux visites de recherches, une dans la zone du nord de l'Irak contrôlée par le Gouvernement Régional Kurde et une dans le canton autonome kurde du Djezîrê.*

*La mission au Kurdistan irakien a eu lieu en novembre 2013 et a permis d'interviewer deux douzaines de personnes ayant fui le Kurdistan syrien, y compris d'anciens détenus, des membres des familles des personnes détenues dans le canton d'Efrin et les leaders de deux partis d'opposition.*

*La mission au Djezîrê a eu lieu en février 2014 et a permis de parler avec un grand nombre d'officiel-le-s du PYD dans plusieurs villes, des dirigeants de partis d'opposition, des avocats, des activistes des droits humains, des journalistes et 14 détenu-e-s. Des recherches complémentaires eurent lieu par courriers, e-mail, entretien vidéo via Skype avec des gens des cantons d'Efrin et du Djezîrê.*

*Les membres d'HRW furent parfois escortés lors de certains déplacements par des membres des forces de sécurité mais laissé-e-s la plupart du temps libre d'aller et venir sans escorte armée et parler avec les personnes de leur choix.*

*Les détenu-e-s interviewé-e-s l'ont été sans la présence de membres de l'administration pénitentiaire. Les personnes interviewées n'ont jamais été payées.*

## I. Contexte

*Il a paru utile de traduire quasiment l'intégralité du chapitre I du rapport d'HWR car, bien que certains points soient discutables, il constitue une présentation assez complète de la situation actuelle en Syrie et au Kurdistan syrien.*

### « Les kurdes en Syrie

Les kurdes sont la plus grande minorité ethnique non arabe en Syrie, qui comprend environ 10% de la population syrienne. – un peu moins de deux millions de personnes au total. La plupart des kurdes syriens sont sunnites et parlent le dialecte kurde appelé Kurmanji.

Les kurdes syriens vivent principalement le long des frontières avec l'Irak et la Turquie, dans 3 régions : les hautes terres au Nord-Ouest autour d'Efrin, la région de Kobanê au Nord et celle du Djezîrê au Nord-Est. D'importantes populations kurdes vivent également à Alep et Damas (avant la guerre en Syrie, environ 400 000 kurdes vivaient à Alep et environ 600 000 à Damas, soit environ la moitié de la population kurde du pays- NDT). Les 3 principales régions majoritairement kurdes dans le Nord et le Nord-Est de la Syrie ne sont pas contiguës et sont également peuplées par d'autres communautés ethniques, dont des arabes, des syriaques, des arméniens et des turkmènes. Depuis les années 1950, les gouvernements successifs en Syrie, y compris ceux de Bashar al-Assad et de son père, Hafez, ont persécuté et discriminé les kurdes. Les autorités syriennes ont restreint l'usage de la langue kurde, interdit les publications en kurde et proscrit les célébrations des fêtes kurdes. En 1962, le gouvernement a arbitrairement révoqué la citoyenneté d'environ 120 000 kurdes. Les politiques sous le Parti Baath syrien au début des années 1970 ont encouragé les arabes à s'établir dans les régions où les kurdes vivaient.

En opposition avec sa répression des kurdes en Syrie, le gouvernement syrien dans les années 1970 et 1980 a soutenu des groupes kurdes en Irak et en Turquie. Dans les années 1970, la Syrie a fourni un refuge pour les kurdes irakiens, particulièrement pour les membres de l'Union Patriotique du Kurdistan. Durant les années 1980 et 1990, le gouvernement syrien a soutenu le Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK en kurde, Partiya Karkerên Kurdistan) contre la Turquie en lui fournissant des armes et de l'entraînement pour ses combattants basés dans la partie du Liban que contrôlait alors la Syrie. Sous une lourde pression turque, la Syrie a mis fin en 1998 à son soutien envers le PKK, a expulsé le leader du PKK, Abdullah Öcalan, de sa maison à Damas et fermé les camps du PKK dans la partie du Liban contrôlée par la Syrie.

En mars 2004, les kurdes syriens ont mené des manifestations à grande échelle, parfois violentes, dans les villes et villages du Nord de la Syrie pour protester contre le traitement que leur réservaient les autorités syriennes – c'était la première fois qu'ils et elles tenaient des manifestations à grande échelle dans le pays. Leurs protestations ont commencé après que les forces de sécurité aient ouvert le feu sur des supporters de football kurdes qui étaient en train de se battre avec les supporters arabes d'une équipe rivale mais elles étaient animées par les plaintes kurdes qui mijotaient depuis longtemps contre la discrimination et la répression de leurs droits politiques et culturels. Les manifestations de 2004 et les développements au Kurdistan irakien (devenu officiellement autonome après l'invasion américaine de 2003 – NDT) ont apparemment encouragé les kurdes syriens à pousser pour jouir plus pleinement de leurs droits et d'une autonomie plus grande en Syrie.

Nerveux à propos de l'autonomie kurde en Irak, le gouvernement syrien a intensifié ses mesures énergiques contre l'activité politique et culturelle des kurdes. Entre 2004 et le début du soulèvement de 2011 en Syrie, les autorités syriennes ont continué à réprimer les droits politiques et culturels des kurdes, y compris par des arrestations arbitraires d'activistes, des interdictions de voyage, des abus sur les détenus, des procès injustes, des restrictions d'accès à la propriété, et l'interdiction de manifestations pour les droits kurdes, des célébrations culturelles et des événements commémoratifs.

Les partis politiques kurdes en Syrie ont été longtemps fracturés et en désaccords, et certaines violations des droits humains exposées dans ce rapport proviennent de ces disputes au long cours. La principale division se trouve entre le PYD (Partiya Yekîtiya Demokrat, Parti de l'Union Démocratique) et un groupe d'autres partis kurdes, dirigé par le Partiya Demokrat a Kurdî li Sûriyê (PDKS, Parti Démocratique Kurde de Syrie) qui est un parti frère du Parti Démocratique Kurde de Massoud Barzani, le Président du Gouvernement Régional Kurde d'Irak. Ces dernières années, Barzani et le PDK ont renforcé leurs relations avec le gouvernement de la Turquie dans une tentative d'augmenter leur indépendance vis-à-vis

de Bagdad. Alors que la Turquie voit le PYD avec suspicion, comme une extension du PKK, elle est en ce moment engagée dans des pourparlers avec Öcalan, le leader emprisonné du PKK. Un processus de paix est en cours, y compris un cessez-le-feu entre l'armée turque et le PKK, pour mettre fin au conflit entre la Turquie et le PKK et pour étendre les droits des kurdes en Turquie (ce processus est en fait au point mort depuis des mois – NDT).

## Les kurdes et le conflit en Syrie

Lorsque le soulèvement contre le gouvernement syrien a commencé en 2011, de nombreux-ses jeunes kurdes ont rejoint le mouvement anti-gouvernemental. La plupart des partis politiques kurdes de Syrie, cependant, ont adopté une approche prudente, inquiets des mesures sévères du gouvernement et méfiants envers l'opposition arabe syrienne. Le gouvernement syrien a sévi contre les manifestations des kurdes mais il a également mis en œuvre des promesses faites depuis longtemps pour étendre la citoyenneté aux kurdes enregistré-e-s sans statut (ceux et celles qui avaient été privé-e-s de leur citoyenneté par ce même État syrien en 1962, ainsi que leurs descendant-e-s – NDT) – estimé-e-s par certain-e-s à 50 000 personnes. Après plusieurs mois en 2012, le gouvernement syrien et ses forces de sécurité se sont retirés d'Efrin, de Kobanê et du Ciziré, à l'exception de zones stratégiques dans et autour de Qamishli, ne voulant apparemment pas ouvrir les hostilités avec les kurdes.

Le parti politique kurde le plus puissant et le plus organisé dans la région, le PYD, avec un cadre de combattant-e-s entraîné-e-s, a rempli le vide avec peu ou pas de résistance de la part de l'État, et s'est renforcé avec des membres provenant de ses bases en Irak du Nord.

Au cours des deux dernières années, le PYD a consolidé son contrôle dans les trois régions kurdes du Nord. Sa branche armée, les YPG (Unités de Défense du Peuple, Yekîneyên Parastina Gel), a combattu contre les groupes armés islamistes non étatiques dans la région, principalement contre le Front Al Nosra et l'État Islamique en Irak et au Levant et elle a principalement réussi à sécuriser les régions d'Efrîn, de Kobanê et du Djezîrê.

Des dizaines de milliers de kurdes syrien-ne-s ont également fui de leurs foyers pour des raisons de sécurité vers la Turquie et le Nord de l'Irak. Certain-e-s sont aussi parti-e-s à cause des piètres conditions économiques en Syrie et d'autres à cause des pressions politiques de la part du PYD. En mai 2014, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugié-e-s avait enregistré 180 000 réfugié-e-s kurdes provenant de la ville syrienne d'Alep et du gouvernorat syrien d'Hasakah sur le territoire du Gouvernement Régional Kurde d'Irak.

Le PYD et le gouvernement syrien semblent avoir atteint un arrangement, où chacun tolère les activités de l'autre. Le gouvernement syrien a cédé le contrôle au PYD de l'essentiel de la sécurité et de la plupart des entités administratives dans la région mais il paye encore les salaires des fonctionnaires d'État. Dans la ville principale du gouvernorat d'Hasakah, Qamishli, les forces du gouvernement syrien demeurent au point de passage avec la Turquie, à l'aéroport et dans le centre de la ville où les agences de sécurité sont situées. Les forces du PYD contrôlent le reste de la ville. En février 2014, HRW a observé, à Qamishli, des Asayish (membres des forces de sécurité kurdes) et des soldats du gouvernement syrien passant régulièrement les uns à côté des autres sans incident.

La tolérance du gouvernement syrien envers le PYD a exposé le parti kurde à des allégations de la part du KPDS et d'autres opposant-e-s politiques, ainsi que de la part de critiques indépendant-e-s, selon lesquelles le PYD collaborerait avec le Président Assad. Le PYD répond qu'il a choisi une « troisième voie » qui est indépendante à la fois du gouvernement d'opposition et des forces de l'opposition. Il dit que son objectif est de protéger les intérêts des kurdes et d'autres communautés locales au sein de la Syrie<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> **Longue note du CATS :** Les deux derniers paragraphes ci-dessus concernant l'attitude du PYD envers le régime d'El Assad apparaissent clairement discutables. On y parle de tolérance, de collaboration, d'arrangements, de cession de contrôle, laissant entendre que le PYD et le régime El Assad ont parties liées. Pourquoi les kurdes feraient-ils et elles confiance à un régime dont HRW a rappelé à juste titre les décennies de politiques répressives et discriminatoires ? Seraient-ils et elles masochistes ?

Il n'est jamais dit dans les passages ci-dessus que si l'essentiel des forces d'El Assad a quitté les régions kurdes c'est suite à effectivement de probables négociations, mais des négociations qui se sont effectuées dans le cadre d'**un rapport de force**. El Assad avait à l'époque un pressant besoin de troupes fraîches pour faire face à la montée en puissance de l'opposition armée syrienne, faute de quoi il risquait de se retrouver incapable de contre-attaquer et donc à terme il

---

risquait de se retrouver très sérieusement affaibli. C'est pourquoi il a décidé de retirer ses troupes qui étaient stationnées dans les enclaves kurdes, sachant très bien que s'il ne le faisait pas, il serait encore plus affaibli et que les kurdes finiraient alors inévitablement par se soulever et par balayer ses troupes. El Assad ne pouvait pas ne pas connaître l'existence clandestine des YPG depuis le milieu des années 2000, leur montée en puissance et leur capacité militaire s'appuyant, entre autres, sur les décennies d'expérience du combat de guérilla du PKK turc. Ou El Assad prenait l'initiative de retirer ses troupes parce qu'il en avait besoin ailleurs ou les kurdes allaient les détruire tôt ou tard.

Seuls quelques milliers d'hommes sont effectivement restés dans quelques secteurs stratégiques de Qamishli, dont ils ne sortent apparemment pas ou en tout cas pas sans l'autorisation des YPG, et où ils assurent une présence gouvernementale symbolique afin que le régime ne perde pas complètement la face. Ils sont entourés par les forces kurdes qui sont largement en mesure de les détruire si cela devenait nécessaire. Mais cela n'est actuellement pas nécessaire, ces troupes ne constituant pas et ne pouvant constituer un danger sérieux. Par contre, évidemment, leur écrasement par les kurdes déclencherait, en représailles de la part du régime, une campagne de bombardements aériens visant les principales villes kurdes et les rares infrastructures économiques, de transport, énergétiques vitales pour les kurdes.

C'est bien gentil de reprocher au mouvement kurde de ne pas avoir obtenu son autonomie en désossant les troupes du régime avant que celui-ci ne les retirent parce qu'il avait plus le choix ou de lui reprocher maintenant de ne pas dessosser les quelques milliers de trouffions (et oui, « trouffions » car on nous permettra de penser que ce ne sont vraisemblablement pas des forces d'élite qu'El Assad a laissé sur place...) que le régime a encore à Qamishli, ouais... c'est bien gentil... mais le prix du sang, qui c'est qui l'aurait payé hier et qui le paierait aujourd'hui ? Sûrement pas celles et ceux qui, depuis leur « petite bulle de confort occidental » donnent des leçons de pureté et d'intransigeance révolutionnaire...

**C'est donc actuellement une situation de « ni paix, ni guerre » qui existe entre le régime et les kurdes. Encore que... Il y a eu quelques affrontements entre YPG et forces gouvernementales lors du retrait de celles-ci des enclaves kurdes et il arrive encore ponctuellement que YPG et forces gouvernementales s'affrontent dans quelques uns des rares endroits où elles sont en contact direct. Et le régime n'a jamais cessé occasionnellement de bombarder ou de faire viser par ses snipers les quartiers kurdes d'Alep...**

- Mais les kurdes, en ne s'insurgeant pas et en laissant El Assad retirer les troupes dont il avait tant besoin ailleurs, ils et elles ont fait le jeu du régime et joué contre l'opposition syrienne ?

C'est une manière de voir les choses qui nous paraît erronée. Les kurdes n'ont cherché ni à faire le jeu du régime ni à jouer contre l'opposition. **Les kurdes ont simplement joué leur propre jeu**, en cessant enfin d'être des pions dans des jeux qui n'étaient pas le leur. Pendant des décennies, les kurdes ont été réprimé-e-s en Turquie, en Syrie, en Iran, en Irak. Tandis que l'État iranien réprimait ses populations kurdes, il soutenait des groupes de résistance kurdes en Irak. Tandis que l'État irakien réprimait ses populations kurdes, il soutenait des groupes de résistance kurdes en Iran. Tandis que l'État syrien réprimait ses populations kurdes, il soutenait des groupes de résistance kurdes en Turquie. Et bien évidemment ces manœuvres agressives entre États impérialistes régionaux, via des minorités kurdes interposées, s'inscrivaient également jusqu'au début des années 1990 dans le cadre plus général des manigances de la guerre froide entre bloc impérialiste occidental et bloc impérialiste « soviétique ». On peut comprendre que les kurdes en aient eu marre de faire le jeu des autres, jeux auxquels ils et elles n'ont finalement jamais rien gagné. **En jouant leur jeu en Syrie, les kurdes ont saisi une opportunité historique pour eux et elles mêmes.** Assad n'a pas eu d'autre choix, vu le rapport de force, que de leur céder leur autonomie et les kurdes l'ont prise, pratiquement sans combats, pratiquement sans pertes humaines (militaires ou civiles), pratiquement sans destructions. **Et il est clair que les kurdes considèrent leur autonomie comme irréversible.** Quand bien même El Assad arriverait à liquider l'opposition syrienne (chose éminemment improbable pour diverses raisons), jamais les kurdes ne le laisseront reprendre le contrôle de leurs zones. **Toute tentative du régime de revenir en force déclencherait une guerre avec les kurdes.**

**Donc les kurdes ont joué leur jeu, El Assad le sien. Leur autonomie de fait provient d'un rapport de force. Les kurdes n'ont pas à lui être reconnaissant en quoi que ce soit, d'autant moins qu'El Assad savait que l'autonomie kurde allait avoir des conséquences bénéfiques pour lui mais entraîner des contre-coups néfastes pour les kurdes.** En effet, l'émergence d'enclaves kurdes autonomes en Syrie ne pouvait pas ne pas entraîner une violente réaction de la Turquie, car elle craint évidemment qu'un Kurdistan autonome en Syrie, qui plus est dominé par le PYD, un parti frère du PKK, ne constitue une puissante source d'inspiration pour sa propre minorité kurde qu'elle réprime brutalement depuis des décennies. Or la Turquie est un des principaux pourvoyeurs d'armes et d'argent des islamistes syriens qui cherchent à renverser El Assad. Il était logique, évident que la Turquie allait jouer de son influence et de ses moyens pour que les islamistes attaquent les enclaves kurdes. Et quand on est au four, on ne peut pas être au moulin : tous les hommes, toutes les armes, toutes les munitions, tout le fric que la Turquie allait chercher à retourner contre les enclaves kurdes, c'est ça de moins que les forces gouvernementales d'El Assad allaient trouver face à elles sur le terrain. Et oui, c'est un malin ce salopard d'El Assad...

Ce « cadeau d'adieux » empoisonné d'El Assad, les kurdes l'ont évidemment compris et ils et elles ont essayé d'anticiper cette guerre (y compris en préservant leurs forces de départ en n'entrant pas dans un conflit inutile avec un régime qui n'avait d'autre choix que de se retirer, tôt ou tard, de gré ou de force), guerre qui allait inévitablement

Les efforts pour former un front politique kurde commun en Syrie ont largement échoué. En réponse à la consolidation du PYD au pouvoir, en 2011 un groupe de partis kurdes a formé le Conseil National Kurde en Syrie (CNK), qui est dirigé par le PDKS et a été formé sous les auspices du Gouvernement Régional Kurde irakien, Barzani. En juin 2012, l'entité politique dirigée par le PYD en Syrie, le Conseil Populaire du Kurdistan Occidental, a signé un accord avec le CNK pour partager le pouvoir au travers d'un Comité Suprême Kurde, incluant un comité conjoint de sécurité. L'accord de partage du pouvoir n'a jamais fonctionné, les deux cotés blâmant l'autre de ne pas respecter l'accord. Le CNK et le PDKS ont accusé le PYD d'arrêter arbitrairement ses membres et d'entraver son travail.

## L'autonomie déclarée des régions principalement kurdes

En novembre 2013, le PYD et une collection de partis et de groupes alliés plus petits ont établi un gouvernement autonome de transition dans les trois régions qui forment ce qu'ils et elles appellent le

---

*advenir, contre les islamistes soutenus par la Turquie. Qui peut croire, après avoir réfléchi un brin, qu'il peut y avoir « connivence », « complaisance », « collaboration », « tolérance » entre les kurdes et le régime d'El Assad ? Faudrait pas les prendre pour des cons ou des connes, les kurdes...*

*- Oui mais quand même, on peut trouver dommage que le jeu des kurdes se soit fait au détriment de l'opposition syrienne qui veut renverser ce salaud d'El Assad ?*

*Inversons la question. Est-ce que l'opposition syrienne (ou ce qu'il en reste, c'est-à-dire pas grand-chose, tant elle a fondu comme neige au soleil face aux islamistes) a cherché à faire son jeu en faveur des kurdes ? La réponse tient en 3 lettres : non.*

*Non seulement, au moins jusqu'à très récemment, politiquement, la dite opposition syrienne n'en a rien eu à foutre des droits des minorités, kurdes ou autres, qui peuplent la Syrie, mais en plus, une bonne partie d'elle a apparemment défendu l'idée d'une Syrie centralisée (et non fédérale), unifiée (par on ne sait quel miracle) autour de sa majorité arabe sunnite censée incarner l'essence du pays. Ni dans ses textes et déclarations, ni dans ses instances de représentation, l'opposition syrienne n'a pris en compte les minorités. Ça, c'est sur le plan politique.*

*Sur le terrain, les groupes armés de la dite opposition syrienne ont commencé à quitter de plus en plus rapidement et massivement l'Armée Syrienne Libre (ASL) et ont rejoint les organisations islamistes radicales, soit dans la joie et la bonne humeur parce que déjà vérolés par l'islamisme, soit de manière plus ou moins forcée (sous peine de liquidation militaire par les islamistes), soit parfois plus pragmatiquement parce que chez les islamistes, y a plus de fric et d'armes, et ça c'est cool quand on est un pauvre « chien de guerre » qui ne connaît plus que ça et qui a oublié le reste ou un petit seigneur de la guerre qui a fait de celle-ci son gagne-pain juteux...*

*Dès l'émergence des enclaves kurdes, divers groupes islamistes et diverses unités de l'ASL (en voie d'islamisation rapide) ont cherché à pénétrer de force dans ces zones, provoquant des heurts armés plus ou moins limités, plus ou moins réguliers avec les forces kurdes des YPG.*

*La fusion/acquisition rapide de nombreux petits groupes islamistes ou d'unités islamisées de l'ASL par des organisations plus importantes, comme l'État Islamique, a débouché dès l'été 2013 sur une guerre devenue permanente et générale aux abords des enclaves kurdes de Kobanê et du Djezîrê. Ça, c'est pour le terrain...*

*On comprendra dans ces conditions que, dès le départ, le mouvement kurde n'ait pas cherché à lier son sort à une telle opposition, dont par ailleurs l'incompétence, l'irresponsabilité, l'opportunisme, la cacophonie et la corruption sont internationalement reconnus. Elle ferait rire si ce n'était pas à pleurer... **L'autonomie acquise par les kurdes, l'opposition ne leur en a jamais promis ne serait-ce que l'ombre.***

*Cependant, le mouvement kurde s'est également régulièrement allié à certaines unités de l'ASL, dont le comportement pratique et l'attitude politique étaient jugés corrects, pour combattre conjointement les islamistes. Et plus d'une unité non islamiste de l'ASL a pu trouver refuge en zone kurde lorsqu'elles étaient menacées d'écrasement par des organisations djihadistes. Ce fut le cas dans le passé, c'est encore le cas actuellement.*

*Un dernier point, concernant le versement des salaires aux (ancien-ne-s) fonctionnaires du régime dans les enclaves kurdes. Ça fait penser à un traitement de faveur. HRW, qui sait parfois être très précis, aurait pu préciser pour le coup que, oui, pour essayer de maintenir des relations de clientélisme, des (faux) semblants de loyauté, pour essayer de faire croire qu'il a encore des représentant-e-s administratifs-ives dans les territoires qui ne sont plus sous son contrôle, **le régime verse encore les salaires aux fonctionnaires d'État et ce pas seulement au Kurdistan syrien mais dans tous les territoires qui ne sont plus sous son contrôle... À charge souvent pour les fonctionnaires de venir les chercher, en liquide, occasionnellement, et à leur risques et périls, dans des zones encore tenues par le régime...***

*Ici ce termine, cette longue note. De nombreux/ses médias et de nombreux/ses militant-e-s colportent les critiques que nous avons tenté de démonter dans cette note. L'expérience menée au Kurdistan syrien peut faire l'objet de nombreuses interrogations et critiques mais celles auxquelles nous avons consacré cette note nous paraissent infondées... en plus d'être particulièrement infâmantes...*

Rojava, ou le Kurdistan occidental. Le but déclaré était une administration autonome au sein d'une Syrie fédérée.

Deux mois plus tard, en janvier 2014, les institutions dirigées par le PYD ont formellement établi une Administration Interimaire de Transition avec des administrations locales à Efrin, Kobanê et au Cirizé. Les autorités dans chaque « canton » ont établi des conseils apparentés à des ministères et une force de police. Ce même mois, le PYD a également introduit le Contrat Social en tant que constitution provisoire, avec des chapitres sur les fonctions exécutives, législatives et judiciaires, ainsi que sur les « Droits et Libertés ».

Depuis lors, 22 conseils ont été établis dans chacun des cantons pour s'occuper de la sécurité intérieure, de la justice, des relations étrangères, de la santé, des affaires humanitaires et d'autres affaires administratives. De futures élections dans chacun des trois « cantons » choisiront des conseils législatifs locaux. La sécurité externe est maintenue par les YPG, qui continuent à combattre les groupes armés islamistes non étatiques. La force de police, appelée les Asayish, a la responsabilité de la sécurité intérieure et de l'application des lois. Les Asayish maintiennent des points de contrôle armés à travers les trois territoires. D'après le commandant général, Ciwan Ibrahim, les forces de sécurité ont 8 commissariats à Efrin, 6 à Kobanê et 13 au Djezîrê. Elles peuvent détenir les suspects dans ces commissariats jusqu'à 24 heures et elles gèrent les prisons pour les détenu-e-s à long terme.

Les autorités ont également établi un système de « Tribunaux Populaires » dans les trois régions, avec deux niveaux : première instance et appel. Les représentant-e-s officiel-le-s disent que les tribunaux bénéficient d'une pleine indépendance mais des avocat-e-s non affilié-e-s au PYD conteste cette prétention. Ils et elles disent que le système est géré par du personnel payé par le PYD et qu'il sert principalement le PYD. « Ils et elles s'assoient et discutent l'affaire sans se tourner vers la loi ou enquêter ou s'appuyer sur des preuves » a déclaré un avocat qui a refusé d'apparaître devant la cour. « Les tribunaux ne sont pas indépendants ».

Au Djezîrê, les tribunaux de première instance sont situés à Malikiyah, Gergelige (Girkê Legê), Kahtanieh (Tirbespiyê), Qamishli, Amuda, Derbasiyah, Kobanê, Hasakah (Hisicha) et Tel Tamin (Tal Tamer). Les tribunaux d'appel sont à Kobanê, Malikiyah, Qamishli et Hasakah.

Chaque cour est présidée par un comité de 5 personnes, expliquait Qehreman Issa, co-président du Tribunal Populaire de Qamishli. Quatre membres du comité sont des avocat-e-s ou des experts légaux/ales et le/la cinquième « représente la société ». Il disait que les quartiers locaux ont également des comités spéciaux pour résoudre les conflits avant qu'ils aillent devant les tribunaux.

Le PYD a déclaré à HRW qu'il a inclut d'autres partis et groupes ethniques dans les nouvelles structures judiciaires et politiques, soulignant la nature pluraliste des administrations locales. Mais les partis d'opposition kurdes, comme le PDKS et le Parti Yekiti, et également des avocat-e-s et des activistes, se plaignent que le PYD est seulement désireux d'accepter d'autres partis et groupes qui sont d'accord avec le programme politique du PYD.

## Attaques contre les zones kurdes

Bien qu'à l'écart de la plupart des combats dans les autres parties de la Syrie, des civil-e-s dans les trois régions à prédominance kurde ont été victimes des violations en cours des droits humains et des lois humanitaires. D'abord et avant tout ils et elles ont subi de sérieux abus aux mains des forces armées islamistes non étatiques, plus particulièrement de la part de l'État Islamique et du Front Jabhat al-Nusra, durant et après les combats dans le Nord et le Nord-Est. Les abus incluent des bombardements indiscriminés dans des régions habitées par les kurdes, des attaques ciblées contre des civil-e-s, et la torture et le meurtre de civil-e-s ou de combattant-e-s capturé-e-s, parfois par décapitation. En août 2013, par exemple, des combattants de l'opposition ont capturé et tué des civil-e-s après avoir pris les villages kurdes de Tel Aran et Tel al-Hasel (Tel Hasel) près d'Alep.

En juin 2014, le combat continuait entre les YPG et l'État Islamique à Kobanê, où environ 80 000 personnes demeurent encore apparemment. L'État Islamique a semble-t-il coupé l'électricité et l'eau vers la région, bien que les résident-e-s aient creusé de nouveaux puits. Fin mai, l'État Islamique a tué environ quinze civil-e-s arabes, y compris 7 enfants, dans le village de al-Tleiliye à l'extérieur de Kobanê.

L'État Islamique et le Front Jabhat Al-Nusra ont également lancé des attaques suicides et des attaques à la voiture piégée à Efrin, Kobanê et au Djezîrê. Les cibles sont souvent des points de contrôle des YPG ou des Asayish, qui constituent des cibles militaires, mais parfois ces cibles incluent des représentant-e-s

d'administration locales et, dans un cas, un bureau du Croissant Rouge du Kurdistan. Certaines de ces attaques ont tué des civil-e-s.

Le 11 mars 2014, par exemple, trois kamikazes ont déclenché leurs ceintures d'explosif dans l'hôtel Hadaya à Qamishli, qui était utilisé comme un bureau administratif central, tuant 5 personnes et en blessant 8. Le matin du 8 février 2014, une voiture piégée a explosé à l'extérieur de la maison de Abdul Karim Omar, un représentant au bureau des relations étrangères du Djezîrê, à Qamishli. Omar ne fut pas blessé mais la bombe a tué le père de cinq enfants, Mohamed Youssef, 37 ans, qui conduisait par là à ce moment.

## Fermetures des frontières et accès humanitaire

Les civil-e-s à Efrîn, Kobanê et au Djezîrê sont également impacté-e-s par les fermetures de frontières imposées à la frontière turque par la Turquie et à la frontière irakienne par le Gouvernement Régional du Kurdistan d'Irak. Des groupes humanitaires locaux, à la fois gérés par le PYD et indépendants, a déclaré à HRW que les passages vers les deux endroits sont demeurés seulement partiellement ouverts pour l'aide humanitaire, réduisant grandement la quantité de nourriture et de fournitures médicales qui peut entrer. « Si vous êtes diabétique ou avez la plus simple des maladies chroniques comme l'asthme, vous êtes dans la galère » disait un travailleur humanitaire.

La Turquie autorise une aide limitée à entrer par le point de passage informel à Derbasiyah, une fois par mois et dans certains cas une fois toutes les six semaines, disait un officiel local travaillant sur l'aide humanitaire en février 2014. Efrin, Kobanê et le Djezîrê ont reçu des milliers de personnes déplacées provenant des autres parties de la Syrie mais leur nombre en février 2014 était inconnu, disait l'officiel. À la mi-mai, les autorités du Djezîrê ont annoncé l'établissement du premier camp de la région pour les personnes déplacées intérieures, d'abord avec 300 tentes, près de Malikiyah.

Au début de février, le Programme Alimentaire Mondial a transporté par voie aérienne 40 tonnes de nourriture à Qamishli et annonça la livraison future de 360 tonnes supplémentaires, mais l'aide a atterri à l'aéroport contrôlé par le gouvernement syrien.

Les autorités locales kurdes et des travailleurs-euses humanitaires locaux/ales ont dit à HRW qu'aucune partie de l'aide n'est allée aux civil-e-s dans des régions hors du contrôle du gouvernement. Dans son rapport de mars 2014 au Conseil de Sécurité, le Secrétaire-Général de l'ONU, Ban Ki-moon, appela les transports aériens « une alternative limitée, coûteuse et inefficace à l'accès terrestre » pour les 500 000 personnes ayant besoin d'assistance à Hasakah.

Le 20 mars, le gouvernement syrien, pour la première fois, a autorisé l'aide humanitaire à entrer en Syrie depuis la Turquie, à travers le passage de frontière contrôlé par le gouvernement à Qamishli. Le gouvernement et les organisations affiliées au gouvernement ont distribué l'aide. D'après un activist non-affilié au PYD au Djezîrê, qui travaille sur l'assistance humanitaire, le Croissant Rouge Arabe syrien a distribué 30% de l'aide à une organisation affiliée au PYD ».

## II. Arrestations arbitraires

*Depuis deux ans, les Asayish, dominés politiquement par le PYD, ont parfois mené des arrestations arbitraires d'opposants au PYD. HRW a enquêté sur 6 cas d'opposants du PDKS, du Parti Yekiti (Parti de l'Union Kurde) et du Parti Azadi (Parti de la Liberté du Kurdistan) qui ont été arrêté dans le canton d'Efrin pour des attentats à la bombe. 3 ont été relâchés, les 3 autres condamnés à de lourdes peines de prison à la suite de procès dont l'équité est douteuse.*

*Les trois hommes finalement relâchés ont été emprisonné une semaine, un mois et deux mois sans être jamais formellement inculpés, amenés devant un juge ou avoir eu accès à un avocat. Un seul a eu droit à une visite familiale durant sa détention. Deux des hommes pensent avoir été arrêtés en raison de leur activité politique, le troisième déclare toujours ignorer ce qui a pu lui valoir d'être arrêté.*

*Deux des hommes disent ne pas avoir subi de brutalités physiques mais avoir entendu d'autres détenus en décrire. Un des deux déclare avoir été menacé de mort alors qu'il était en cellule d'isolement où il est resté 20 jours.*

*Le troisième homme dit avoir été régulièrement tabassé à coups de cable.*

*Les familles des trois hommes lourdement condamnés en avril 2014 déclarent ne pas avoir eu d'informations concernant les procédures dont leurs parents ont été l'objet. Elles pensent que leur*



condamnation est liée à leurs activités politiques. Elles disent ne pas avoir de nouvelles régulières d'eux. Deux des détenus ont pu recevoir une visite de leur famille. Les familles de deux des détenus affirment que les forces de sécurité ont volé de l'argent, des objets et les véhicules familiaux lors des arrestations. Le commandement des Asayish déclare que les arrestations n'ont pas eu lieu sur des bases politiques mais concernent des faits de terrorisme en liaison avec un groupe islamiste et des faits de trafic de drogue.

En décembre 2013, le PYD, après des négociations avec des partis d'opposition, a relâché 54 détenus, la plupart accusés d'avoir aidé des groupes extrémistes. En janvier 2014, le PDKS et le Parti Azadi ont réclamé la libération de 11 de leurs militants détenus, dont les trois hommes relâchés interrogés par HRW.

En avril 2014, le tribunal d'Efrin a condamné 13 personnes pour des attentats à la bombe, dont 5 faisaient partie de la liste des 11 militants dont le PDKS et le Parti Azadi réclamait la libération.

Les personnes condamnées sont :

- Mohiuddin Sheikh Saydi et Mohammed Hussein, condamnés en leur absence à 20 ans de prison pour avoir fait exploser une bombe dans un immeuble de la société civile en août 2013.
- Hanan Ma'mou, Rizan Mohamad et Hamid Bin Jamal, condamnés à 15 ans pour avoir fait exploser une voiture à Efrin en novembre 2012.
- Bayazid Mamo, Siyamand Barim et Mohammed Saeed Issa, scondamnés à 10 ans pour avoir fait exploser une bombe à Efrin en septembre 2013.
- Rassoul Ismael, condamnés à 10 ans pour avoir essayé de faire exploser une voiture transportant un officiel du PYD.
- Hassan Shandi et Joan Shiekho, respectivement condamnés à 20 et 10 ans de prison pour un attentat à la bombe contre le Centre de l'Association des Femmes à Efrin en juillet 2013.
- Akid Mostapha et Adham Khalil, condamnés à 10 ans pour avoir fait exploser une voiture à Efrin en novembre 2012.

Le PDKS dénonce des condamnations politiques. Une personne ayant eu un accès à la procédure, mais souhaitant rester anonyme pour des raisons de sécurité a affirmé à HRW que les personnes avaient été condamnées sur la seule base de leurs aveux et malgré le fait que ceux-ci avaient été obtenus sous la torture. Le juge a refusé de prendre ce point en compte.

Concernant les autres membres de la liste de 11 noms rendue publique par le PDKS et le Parti Azadi, le commandement des Asayish a déclaré qu'ils n'étaient pas détenus par les forces de sécurité et « que leur statut n'est pas connu par nous ».

### **III. Violations des règles de procès**

Les autorités des cantons kurdes, dominées par le PYD, ont établi un nouveau système judiciaire avec un bureau du procureur et deux niveaux de tribunaux, cour de première instance et cour d'appel.

HRW souligne que de nombreux dysfonctionnements semblent affecter le système judiciaire : lois changeantes, manque de personnel qualifié, manque d'indépendance du système judiciaire vis-à-vis du PYD, vices de procédures durant les arrestations (effectuées la plupart du temps sans mandat) et les procès, absence d'avocats commis d'office pour celles et ceux qui ne peuvent s'en payer un, longue détention préventive sans voir un juge et être informé officiellement de son motif d'inculpation. Il y a également quelques cas d'emprisonnement de courte durée, sans jugement, sur initiative des Asayish comme punition pour des altercations ou pour contraindre au paiement d'amendes.

#### **Lois changeantes**

Les autorités des enclaves kurdes, liées au PYD, sont engagées dans un travail de réforme des lois. Beaucoup de lois syriennes sont encore appliquées, d'autres semblent déjà avoir été changée, trouvant leur inspiration dans des lois égyptiennes, suisses, françaises ou anglaises. Cependant ces changements n'ont pas forcément été clairement actés via la promulgation de nouvelles lois et semblent parfois relever de nouvelles orientations transmises oralement. Ainsi, suivant les cantons et les tribunaux, ces changements légaux ne semblent pas appliqués et interprétés de la même manière, ce qui paraît logique si elles n'ont effectivement pas donné lieu à des promulgations officielles par écrit (d'ailleurs il semble que personne ne sache très bien qui devrait officiellement édicter les nouvelles lois). Au-delà de cela, des différences d'interprétation existent entre l'appareil judiciaire et les forces de sécurité chargées de

veiller sur le terrain au respect des lois. Bref une certaine confusion, ou une confusion certaine, semble régner sur le plan juridique ce qui complique énormément le travail des avocats, nuit potentiellement gravement aux droits des accusé-e-s à un procès équitable et à l'égalité de traitement selon les endroits. Par ailleurs, le fait d'avoir pour l'instant conservé une bonne part des lois très répressives du régime dictatorial syrien (même si certaines ont été purement et simplement abolies comme la peine de mort ou les lois discriminant les minorités dont celle des kurdes) permet éventuellement, en théorie (ça ne veut pas dire qu'elles sont appliquées) de poursuivre des activités de contestation pacifique ou de punir lourdement des faits considérés comme mineurs dans d'autres pays.

#### **IV. Abus en Détention**

*Cette partie revient en particulier sur la mort brutale de deux détenus et sur les mauvais traitements subis par certains autres détenus.*

*Il semble que les abus décrits ici ne concernent pas les prisons mais les détentions provisoires, les interrogatoires et les gardes à vue dans certains commissariats ou installations des Asayish.*

*Ces mauvais traitements peuvent être physiques et/ou psychologiques.*

*HRW recense plusieurs témoignages de détenus ou d'anciens détenus qui font état de brutalités de la part des Asayish, soit qu'ils les aient directement subis soit qu'ils aient entendu les cris de personnes en détention qui les subissaient.*

*Ces mauvais traitements, pouvant aller jusqu'à la torture franche, comprennent entre autres : coups et tabassages répétés y compris à l'aide d'objets comme des crosses de fusils, des gourdins, des bouts de câbles, séances de coups sur la plante des pieds, utilisation d'électricité comme moyen de torture en vue d'obtenir des aveux.*

*Un homme du PDKS, accusé d'un attentat à la bombe dans le canton d'Efrin en juillet 2013 a été régulièrement tabassé, menacé de mort et contraint de manger de la terre provenant de la sépulture d'un membre du PYD mort dans l'attentat.*

*Des douzaines de personnes, liées au parti Yekiti ont été arrêtée, tabassée, privées d'eau et de nourriture à Amuda, en juin 2013, après une manifestation qui a dégénéré et débouché sur « une utilisation excessive de la force » ayant entraîné plusieurs morts par balles.*

*Les mauvais traitements psychologiques (qui peuvent s'accompagner ou pas de brutalités physiques) comprennent des menaces diverses, y compris les menaces de mort, les mises à l'isolement pendant plusieurs semaines, la détention durant des semaines sans motifs clairs d'inculpation, les longs délais avant de rencontrer le ou la juge, l'absence de droits de visite.*

*Il semble que certains tribunaux soient conscients des brutalités occasionnellement commises et qu'ils demandent parfois aux détenus si leurs aveux ont été obtenus sous la torture ou, en l'absence d'aveux, s'ils ont subi des mauvais traitements. Cela ne semble toutefois que rarement déboucher sur des enquêtes internes au sein des Asayish.*

*Les autorités politiques du PYD, dans une correspondance avec HRW, reconnaissent qu'il peut y avoir des abus occasionnels, rappellent que les membres des Asayish peuvent être poursuivis comme n'importe quel-les autres citoyen-ne-s. Un général des Asayish, toujours dans une correspondance avec HRW, sans citer le contexte et les faits reprochés, assure que 5 Asayish ont déjà été poursuivis pour des abus, condamnés à des peines de 4 à 6 mois et chassés des forces de sécurité.*

*HRW s'intéresse ensuite à deux cas de mort brutale en détention :*

##### **Mort d'Hanan Hamdosh :**

*En mai 2014, Hanan Hamdosh, 36 ans, est arrêté dans le canton d'Efrin suite à une altercation avec un autre habitant. Il est en attente de procès pour un fait de délinquance mais a été provisoirement relâché pour assister à son mariage. Il est apparemment ivre. Il résiste semble-t-il à son interpellation, insulte Abdullah Öcalan, le leader du PKK, les Asayish qui veulent l'arrêter et il en aurait frappé un. Le lendemain de son arrestation, sa famille est informée par les Asayish de son décès en cellule de garde à vue. Il se serait fracassé la tête en cognant avec celle-ci de manière répétée contre les murs et la porte métallique de la cellule.*

*Toutefois, l'examen du corps par la famille (qui prend des photos) laisse apparaître un doigt cassé, des multiples traces de coups au visage, des yeux au beurre noir, des marques de coups sur le dos et le cou, blessures qu'Hanan Hamdosh n'a pu s'infliger lui-même.*

### **Mort de Rashwan Atash :**

*En février 2014, 4 membres de la famille Atash qui sont entrain de s'embrouiller avec les membres d'une autre famille pour une histoire d'argent, sont arrêtés par les Asayish dans la ville de Serekanye. Rashwan Atash, 24 ans, meurt en garde à vue d'une crise cardiaque. Celle-ci est intervenue au cours d'un passage à tabac par un membre des Asayish, le fait est reconnu par les Asayish eux-mêmes. Une enquête interne a eu lieu, aboutissant au procès de l'Asayish responsable des coups qui est condamné aux « travaux forcés à vie ». Les autres membres des Asayish présents lors de ce tabassage ont été chassés des forces de sécurité. Les 3 autres membres de la famille Atash ont été relâchés. Ils déclarent avoir été eux aussi tabassés.*

***Note du CATS :** Les quelques cas recensés par HRW sont sûrement loin d'être les seuls car le rapport ne prétend pas être exhaustif. Les brutalités commises en détention provisoire et gardes à vue semblent au minimum occasionnelles, peut être même, disons « pas si rares ». Elles ne semblent toutefois être ni systématiques, ni même caractériser la plupart des arrestations (HRW fait état de nombreux détenus qui déclarent n'avoir subi aucune violence), ce qui ne les excuse évidemment pas.*

## **V. Conditions dans les prisons**

*HRW a visité les deux prisons connues du canton du Djezîrê, une à Qamishli, une autre à Malikiyah. Une troisième prison a été fermée après une attaque à la bombe fin novembre 2013. Il existe officiellement une autre prison dans le canton d'Efrin et une dans le canton de Kobanê mais elles n'ont pu être visitée car elles sont situées dans des régions difficiles d'accès en terme de sécurité. En mai 2014, le général des Asayish reconnaît 130 détenus à Efrin et 83 à Kobanê, ces chiffres étant évidemment changeant en fonction des mises en détention et des libérations.*

*HRW indique que la visite des prisons n'a pas donné lieu à des réticences de la part des autorités. Les prisonniers à Qamishli n'ont fait état d'aucun changement intervenu peu avant la visite dont la date était connue à l'avance par les autorités. La visite de la prison de Malikiyah n'avait quant à elle pas été annoncé aux autorités.*

*Les prisons sont gérées par les Asayish mais le rapport d'HRW (finalisé en juin 2014) indique que leur gestion devrait prochainement passer entre les mains du département de la justice. Le CATS ignore si ce changement a eu lieu à la date où nous réalisons cette synthèse (fin avril 2015).*

*La détention pour de courte période peut également se dérouler dans des cellules se trouvant dans les 13 commissariats officiels du canton du Djezîrê.*

*Il y a de la part de certains groupes de l'opposition politique au PYD et de la part de certains avocats des affirmations comme quoi il existerait dans les 3 cantons des centres clandestins de détention mais HRW n'a pu recueillir aucune information précise concernant l'existence et la localisation de tels lieux.*

*Les YPG ont également des centres de détention regroupant les prisonniers de guerre (essentiellement des islamistes armés). Les YPG refusent de communiquer l'emplacement de ces centres de détention et d'indiquer le nombre de prisonniers. Il arrive que des échanges de prisonniers aient lieu entre les YPG et certains groupes armés islamistes. Les YPG déclarent traiter leurs prisonniers de guerre selon la convention de Genève.*

*Les conditions pratiques de détention sont jugées correctes par HRW : 3 repas par jour, promenade et exercice une fois par jour, apparemment pas de brutalités, des droits de visite, accès aux soins. La majorité des plaintes des détenus concernent en réalité l'appareil judiciaire : long délais avant de voir un-e juge, lois changeantes, motifs d'inculpation peu clairs ou connus tardivement, procès non équitables.*

*Lors de la visite de la prison de Qamishli (installée dans une ancienne installation industrielle) par HRW, il y avait 17 détenu, tous en attente de jugement, pour une capacité théorique de 40.*

*Les visites d'avocat-e-s sont régulières mais HRW note que sur les 7 prisonniers qui ont été interrogés, il n'y en a qu'un qui a un-e avocat-e, les autres semblant ne pas savoir qu'il on le droit d'en avoir un-e ou n'ayant pas les moyens financiers d'en engager un-e.*

*Aucun prisonnier n'a déclaré être mineur et aucune séparation entre les prisonniers suivant la gravité des faits qui leur sont reprochés n'a été constaté.*

*La prison de Malikiyah (une « vraie » prison auparavant contrôlée par le régime de Damas) regroupait quant à elle au moment de la visite de HRW 13 hommes dans une grande pièce sans séparation suivant la gravité des faits reprochés et 2 femmes dans une cellule séparée. La capacité théorique de la prison est de*

20 places. Tous les prisonniers sont censés avoir été jugés d'après l'administration mais plusieurs prisonniers disent le contraire.

## **VI. Meurtres et disparitions non résolus**

Depuis la prise de contrôle du PYD sur les 3 enclaves kurdes du nord de la Syrie, HRW note que des militants politiques opposés au PYD ont disparu ou ont été tués dans des circonstances obscures. Les partis d'opposition et certaines familles de disparus ou de tués accusent le PYD d'être responsable de ces morts ou disparitions inquiétantes. HRW n'a pu établir l'implication du PYD dans ces faits mais relève qu'au minimum ces affaires n'ont pas fait l'objet d'enquêtes sérieuses de la part des Asayish et du département de la justice. 4 cas sont cités.

### **Amir Hamid**

Activiste d'un mouvement de jeunesse. Enlevé en même temps que trois autres personnes en janvier 2014 par des hommes armés soupçonnés d'être liés aux YPG. Les trois autres personnes furent rapidement relâchées par leurs ravisseurs tandis qu'on n'a apparemment jamais retrouvé la trace d'Amir Hamid.

### **Ahmed Bonchaq**

Jeune membre du Parti Démocratique du Kurdistan Syrien ayant reçu une formation militaire au Kurdistan d'Irak contrôlé par le PDK. Arrêté à plusieurs occasions par les Asayish après son retour car soupçonné de « combattre avec un groupe extrémiste ». Abattu par des inconnus en pleine rue en septembre 2013. Aucune arrestation dans cette affaire.

### **Bahzed Dorsen**

Dirigeant du PDKS à Malikiyah. Disparu en octobre 2012 alors qu'en voiture il se rendait vers le Kurdistan autonome iralien. Le PDKS et sa famille accusent le PYD qui nie et déclare que des forces du régime syrien opéraient à l'époque dans la zone où il a disparu. Plus d'enquête en cours.

### **Nidal, Ahmad et Amar Badro**

En janvier 2012, des individus armés soupçonnés d'appartenir au PYD se rendent à Qamishli, au domicile d'Abdullah Badro, un ancien sympathisant du PKK, suite à une dispute de propriété. Un combat a lieu. Abdullah Badro est blessé et un officiel connu du PYD tué. Deux jours plus tard, 3 des fils d'Abdullah Badro sont tués par balles. La famille accuse le PYD de s'être vengé de la mort d'un des leurs. Aucune arrestation.

## **VII. Les enfants dans les forces de sécurité**

Il est de notoriété publique que les YPG et les Asayish ont dans leurs rangs de jeunes mineur-e-s, les plus jeunes pouvant avoir 13 ans voire même 12 ans dans certains cas. L'intégration de ces enfants et adolescents a été effectuée en violation des règles internes des YPG et des Asayish qui interdisent le recrutement en dessous de l'âge de 18 ans. Ces recrutements n'ont apparemment pas été forcés, c'est sur une base volontaire que les enfants et ados ont demandé à intégrer les forces de défense ou de sécurité et ces recrutements ne constituent pas une pratique à grande échelle. Pour l'essentiel, ils semblent s'être produits au début de la prise de contrôle des enclaves kurdes par le PYD à un moment où les forces de sécurité et de défense kurdes, auparavant clandestines, avaient un besoin urgent de s'étoffer numériquement pour assurer la défense des abords des 3 cantons kurdes et la sécurité à l'arrière des fronts. Par la suite, de manière plus localisée, des recrutements d'enfants et d'ados semblent avoir eu lieu en raison d'offensives islamistes entraînant un besoin urgent de personnel dans certaines zones.

Ces enfants et ados semblent essentiellement utilisé-e-s en ce qui concerne les Asayish, pour des tâches de surveillance statique de bâtiments, occasionnellement sur des points de contrôle fixes ou mobiles, pour des tâches logistiques et, en ce qui concerne les YPG, pour des tâches de liaisons, de transport de courriers, de manutention et d'approvisionnement logistique. Cependant, il est arrivé que certains ados participent à des combats et même y perdent la vie soit qu'ils-elles aient été intégré dans une unité combattante des YPG soit qu'ils et elles se soient trouvés fortuitement sur le lieu d'une attaque ou d'une infiltration islamiste.

Les YPG et les Asayish semblent déterminés à mettre fin à ces recrutements, les plus jeunes semblent progressivement démobilisé-e-s, les plus âgé-e-s orientés vers des tâches éloignées des fronts et zones de

*danger, en attendant d'avoir l'âge requis pour intégrer des unités combattantes. La présence d'enfants et d'ados semblent donc de plus en plus résiduelle.*

*Plusieurs cas individuels sont documentés dans ce chapitre par HRW qui rappelle les standards légaux internationaux interdisant la participation à des combats directs d'individus de moins de 18 ans et le recrutement d'enfants de moins de 15 ans pour des tâches non directement liées au combat.*

## **VIII. Manifestation d'Amuda, 27 et 28 juin 2013**

*Le 17 juin 2013, les Asayish ont arrêté trois militants hostiles au PYD à Amuda, une ville de 50 000 habitant-e-s, apparemment pour des histoires de trafic mais pour des raisons politiques d'après l'opposition. Des groupes politiques opposés au PYD ont entamé une grève de la faim publique pour dénoncer ces arrestations. Un des activistes arrêtés est relâché le 26 et dénonce publiquement devant 300 manifestant-e-s des violences et pressions qu'il aurait subi en détention et il laisse entendre que les deux autres détenus pourraient être relâchés si la grève de la faim se termine. Le 27, au soir, une manifestation a lieu pour la libération des deux restants. La rue principale de la ville se trouve bloquée par la foule lorsqu'un convoi motorisé des YPG arrive, de retour d'un combat contre les islamistes dans la région. Le convoi se trouve bloqué par la foule qui lui crie dessus. Les premiers véhicules cherchent à se dégager par une rue perpendiculaire. Au cours de cette manœuvre, une jeune femme est accidentellement heurtée et a la jambe cassée. Il semble que l'incident ait entraîné des jets de pierres de la part de certains manifestants. Une combattante des YPG est blessée à la tête par un des projectiles. Des membres des YPG commencent alors à tirer des coups de feu en l'air tandis que les derniers véhicules du convoi entrent dans la rue principale. Il reste apparemment alors une centaine de participant-e-s.*

*La suite des événements, dramatique, donne lieu à des versions très contradictoires.*

*Les YPG et les Asayish affirment que des coups de feu ont été tirés contre eux, qu'un membre des YPG a été tué, ce qui a entraîné de la part des YPG l'ouverture d'un feu nourri de riposte en direction de la rue centrale. Des manifestant-e-s interviewé-e-s par HRW affirment que personne n'avait d'armes et que les YPG ont ouvert le feu sans raison vers 20H. Ils et elles disent aussi que le combattant des YPG tué peut l'avoir été durant les affrontements contre les islamistes, dont les YPG revenaient.*

*Tout le monde est cependant d'accord pour confirmer que le feu des YPG a entraîné la mort d'un adolescent, celle d'un vieillard, celle d'un jeune homme, une douzaine de blessés par balles et la fuite éperdue de la plupart des manifestant-e-s.*

*Il ressort au moins du visionnage de plusieurs vidéos (dont une fournie par les YPG) par HRW que des objets ont été lancés contre les YPG mais alors que les tirs (en l'air ?) avaient déjà commencé (on ne peut apparemment pas savoir si ces jets d'objets avaient commencé avant les tirs), que lorsque les derniers véhicules des YPG arrivent dans la rue principale la fusillade (en l'air ?) est déjà très nourrie, que la plupart des véhicules des YPG se retrouvent vers la fin des événements toujours sur la rue principale, qui est dégagée en face d'eux et elles, et qu'il y a des tirs nombreux et tendus de la part des YPG vers l'arrière où se trouve encore des manifestant-e-s. Aucune personne armée ne peut être aperçue parmi les manifestant-e-s.*

*Les YPG ont par la suite fournis 3 autres vidéos à HRW où l'on aperçoit des personnes armées... sauf que ce sont des images provenant d'une autre manifestation à Amuda en mars. L'inspection des lieux où la fusillade a eu lieu, l'emplacement des impacts de balles encore visibles prouve que c'est bien derrière eux, et à une distance d'environ 100 mètres (c'est-à-dire alors qu'ils et elles étaient hors de portée de tout jet de projectile) que certain-e-s YPG ont tiré, alors que la route principale devant eux et elles était désormais dégagée.*

### **Les suites : tirs, arrestations de masse, tabassages**

*Après la manifestation, les forces de sécurité ont encore tué 3 personnes dans des circonstances obscures. Un jeune de 18 ans est tué vers 20H30 alors qu'il circule en voiture près du poste de police. Les Asayish affirment qu'il a ouvert le feu et qu'ils et elles ont riposté tuant le jeune et blessant un autre homme dans le véhicule.*

*Vers 23H, les YPG arrêtent une cinquantaine de personnes du Parti Yekiti qui s'étaient rassemblées au local du parti et procèdent à une fouille générale à la recherche d'armes. Quelques armes légères, apparemment gardées sous clés, dans le local sont saisies. Les YPG montent ensuite sur le toit et y tuent un homme, gratuitement selon les membres du parti Yekiti, après qu'il ait cherché à leur tirer dessus d'après les YPG.*

*Les 50 hommes arrêtés sont alors conduits par les YPG dans une de leurs bases et entassés dans un petit sous-sol sombre et humide. Ils y restent un jour et demi sans eau ni nourriture, en étant régulièrement*

frappés. Ils sont ensuite interrogés par les Asayish et relâchés par petits groupes dans les 15 jours suivants.

Le porte-parole des YPG déclare qu'une enquête interne a eu lieu et que plusieurs personnes ont été mutées. Le chef des Asayish d'Amuda déclare également que le Parti Yekiti est le principal organisateur de la manifestation du 27 et qu'il possède une unité armée, unité que le parti Yekiti prétend avoir démobilisé avant même la tuerie.

Le 28 juin, les YPG se déploient de nouveau dans Amuda et mettent le feu à deux locaux du PDKS et à un autre local du Parti Azadi. Un autre homme est abattu ce jour là sans que HRW ait pu savoir exactement s'il avait été tué par les YPG ou les Asayish.

### **La position du PYD**

Le PYD et les YPG ont donné plusieurs versions des faits, reconnaissant peu à peu que l'usage de la force avait été « excessif », et même que le feu avait peut-être été ouvert sans que des tirs contre les YPG aient lieu. On vous passe le détail des différentes versions données par des officiels du PYD et des YPG.

## **IX. Standards légaux**

Dans cette partie, HRW rappelle que les autorités du PYD, bien que non reconnues internationalement comme État indépendant, détiennent de facto le pouvoir et qu'elles sont, même en tant qu'acteur non étatique, soumises aux standards légaux internationaux concernant les droits humains. On ne rentre pas dans les détails.

### **Appendice I**

#### **Charte du Contrat Social.**

Ce document tient lieu de constitution générale pour le Rojava et définit les droits et devoirs des personnes y vivant. Il est librement consultable ici en français : <http://www.actukurde.fr/actualites/709/le-contrat-social-de-rojava.html>

### **Appendice II**

#### **Règles de procédure des YPG (forces de défense)**

Ce règlement intérieur/code de procédures des forces de défense décrit les buts, l'organisation interne, les règles de fonctionnement, les conduites individuelles et collectives encouragées et celles prohibées, les sanctions disciplinaires des YPG. Il contient donc parfois des choses qui ne sont pas inintéressantes d'un point de vue informatif et politique mais il ne nous a pas paru indispensable de le résumer ou de le traduire. Les anglophones curieux-ses peuvent aller en prendre connaissance directement à la source.

### **Appendix III**

#### **Règles et régulations des Asayish (forces de sécurité)**

Ce règlement intérieur/code de procédures des forces de sécurité contient la aussi parfois des choses qui ne sont pas inintéressantes d'un point de vue informatif et politique mai, là encore, il ne nous a pas paru indispensable de le résumer ou de le traduire.

### **Appendice IV**

#### **Communications entre Human Rights Watch et les Asayieh**

Cette annexe reproduit certains courriers échangés entre HRW et le commandement des Asayish. Les courriers d'HRW récapitulent les questions concernant le fonctionnement des Asayish, les recours possibles contre les abus commis par les membres de sécurité, demandent où se trouvent les prisons, combien de gens y sont enfermés, demande des éclaircissements sur la participation d'enfants et d'ados aux forces de sécurité, demande des éclaircissements concernant la situation nominative de personnes arrêtées arbitrairement... bref sur un peu tous les points et affaires troubles dont HWR a eu connaissance. Les courriers émanant du commandement des Asayish essayent de répondre point par point aux questions d'HRW tout en donnant évidemment parfois des versions différentes de celles d'HWR à propos de certains faits et tout en affirmant être incapable de répondre à certaines questions. Il n'a pas

*semblé utile de traduire cette correspondance. Les anglophones qui le souhaitent peuvent se référer au texte original.*

## **Appendice V**

### **Communication entre Human Rights Watch et les YPG**

*La correspondance d'HRW comprend de nombreuses questions sur le fonctionnement interne des YPG, essaye de distinguer les fonctions relevant des YPG et celles relevant des Asayish, s'enquiert des centres de détentions des YPG pour les prisonniers de guerre, du recrutement de mineur-e-s dans les rangs des forces de défense, de l'action des YPG lors de la tuerie d'Amuda. Le courrier des YPG essaye de répondre point par point aux questions posées mais avec des lacunes et, bien sûr, des interprétations des faits parfois différentes de celle d'HRW. Il n'a pas non plus semblé utile de traduire cette correspondance.*